

87.004

**Message
concernant la participation de la Suisse
à l'exposition universelle spécialisée de Brisbane
(Australie) en 1988**

du 18 février 1987

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le message et le projet d'arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Brisbane (Australie) en 1988.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

18 février 1987

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Aubert

Le chancelier de la Confédération, Buser



Condensé

Par le présent message, nous vous proposons d'ouvrir un crédit d'engagement de 9 700 000 francs pour permettre la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Brisbane (Australie) en 1988.

Brisbane prépare une exposition universelle, qui sous le titre de «Les loisirs à l'âge de la technologie» donnera la possibilité aux Etats participants, dans le cadre des festivités du bicentenaire de l'Australie, de donner un aperçu général de l'utilisation et des effets de la technologie moderne sur les loisirs. L'exposition pourra mettre en lumière les domaines les plus variés, tels sport et détente, voyages et tourisme, culture et divertissement. La présence de la Suisse à l'«Expo'88» lui assurera une publicité non seulement en Australie, mais encore dans toute la région du Pacifique sud, en plein essor économique.

Le pavillon de la Suisse à Brisbane aura une surface de 1454 m². Un télé-siège amènera le visiteur à faire «un voyage à travers la Suisse» au cours duquel il découvrira, présentée de façon vivante et attrayante dans le cadre du sujet de l'exposition, la grande diversité d'un petit pays. Comme Tsukuba (Japon, 1985) et Vancouver (Canada, 1986), Brisbane abritera également un restaurant suisse.

Message

1 Partie générale

11 La Suisse et les expositions universelles

Dans notre message du 3 octobre 1983 (FF 1983 IV 37) sur l'exposition de Tsukuba (N° 83.066), nous indiquions déjà que les expositions universelles ne sont pas de création récente: la première s'est en effet tenue à Londres en 1851. Depuis, ces manifestations se sont succédées à brefs intervalles, ce qui a conduit à distinguer entre les expositions de première catégorie et les expositions spécialisées. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la Suisse a participé à toutes les expositions de première catégorie (Bruxelles 1958, Montréal 1967 et Osaka 1970) et à six des 45 expositions spécialisées (Paris 1947, Turin 1961, Munich 1965, San Antonio 1968, Tsukuba 1985, Vancouver 1986).

Dans l'ensemble, les expériences récentes peuvent être considérées comme positives. L'exposition de Tsukuba, qui avait mis l'accent sur «L'habitat et son environnement», a accueilli plus de 20 millions de visiteurs. Le pavillon suisse, qui était essentiellement consacré au thème de «l'eau», a reçu plus d'un million de visiteurs et a été apprécié du public japonais. Le restaurant a rencontré un vif succès et a fait honneur à la gastronomie de notre pays. «Les transports et les communications» ont été le thème de l'exposition de Vancouver. Les organisateurs attendaient quelque 12 millions de visiteurs, mais ce chiffre a été largement dépassé et a atteint 20 millions. Près d'un million de personnes ont visité le pavillon suisse, dont la façade extérieure avait été décorée d'une «Swatch» géante. Différentes réalisations de notre industrie des transports y étaient notamment présentées de même qu'un film. Le pavillon abritait également un restaurant. Le Monorail de l'Expo et les télécabines avaient été livrés par deux entreprises suisses. Notre participation s'est révélée positive sur le plan commercial.

L'exposition de Brisbane aura lieu du 30 avril au 30 octobre 1988. Elle est consacrée au thème des loisirs («Leisure in the Age of Technology»).

Différentes expositions universelles sont prévues pour la décennie prochaine. Il faut mentionner en particulier celles qui seront organisées en 1992 à Chicago et Séville à l'occasion du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique. Il s'agit là d'une exposition jumelée de première catégorie.

12 Démarches préliminaires

La Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (commission) a notamment pour tâche d'examiner les questions concernant la participation de la Suisse aux expositions universelles et de soumettre au Conseil fédéral les propositions correspondantes. La commission, instituée en 1976, regroupe les principaux organismes de la culture, de l'économie et du tourisme ainsi que les départements fédéraux qui s'intéressent à ce genre

de manifestations (cf. loi fédérale du 19 mars 1976 instituant une Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger; RS 194.1).

Dès 1984, la commission s'est penchée sur la question de la participation de la Suisse aux fêtes du bicentenaire de l'Australie (1988). Initialement, après avoir consulté les milieux compétents, elle avait l'intention de recommander au gouvernement de ne pas participer à l'exposition universelle de Brisbane et de mettre l'accent sur les autres manifestations qui évoqueront la fondation de l'Australie. Mais par la suite, il est apparu que les autorités australiennes voulaient donner à ces manifestations un caractère purement national, ce qui a renforcé le rôle de l'Expo de Brisbane comme «tribune internationale». De nombreux Etats ont alors annoncé qu'ils y participeraient et les communautés suisses d'Australie ainsi que les milieux économiques concernés ont montré un intérêt croissant pour l'événement. En outre, différentes entreprises suisses (Von Roll-Habegger pour le monorail, Zurich-Assurances pour assurer l'ensemble de l'exposition) ont reçu d'importantes commandes des organisateurs et le vif succès des expositions universelles de Tsukuba et Vancouver a balayé certaines réserves exprimées quant à l'impact de telles manifestations.

Pour toutes ces raisons, la commission a repris l'examen du dossier au début de l'automne 1986. A la mi-décembre, sur la base d'un projet de participation qui avait été élaboré entre-temps et après différentes consultations, elle est revenue sur sa position initiale. Dans le présent message qu'elle soumet à votre approbation, elle recommande de participer à l'exposition de Brisbane.

2 Partie spéciale

21 «Expo'88»
(du 30 avril au 30 oct. 1988)

211 Généralités

L'exposition de Brisbane a été enregistrée comme exposition universelle spécialisée le 7 décembre 1983 par le Bureau International des Expositions (BIE) à Paris. L'Australie a invité la Suisse le 27 septembre 1984, par la voie diplomatique, à participer à cette exposition. En 1988, il y aura 100 ans que se tenait pour la première fois une exposition universelle dans l'hémisphère sud (Melbourne 1888). D'où le vif intérêt que le gouvernement central à Canberra et les autorités de l'Etat fédéral du Queensland portent à cette exposition. Ils ont assuré de leur appui les organisateurs de l'exposition de Brisbane. C'est Sir Edward Williams, ancien membre de la Cour suprême du Queensland et président des jeux du Commonwealth de Brisbane en 1982, qui assumera la fonction de commissaire général.

Brisbane est la capitale de l'Etat fédéral du Queensland et la troisième ville du pays. Le Queensland s'étend sur plus de 2000 km le long de la côte est de l'Australie. Cet Etat au climat tropical et subtropical compte environ 2,5 millions d'habitants. C'est une traditionnelle région de vacances, en

pleine expansion, qui est de plus en plus appréciée des touristes américains et japonais. Le Queensland est riche en matières premières (laine, minerais rares et uranium). Depuis quelques années il connaît un développement industriel considérable. Brisbane même compte à peu près 800 000 habitants. En tant que capitale de l'Etat d'Australie qui connaît la plus forte croissance, Brisbane a la réputation d'une ville moderne et dynamique. Sa position de «Porte du pacifique Ouest» lui confère un rôle particulier dans le domaine du commerce et du tourisme. Elle dispose en outre d'une bonne infrastructure pour les différents moyens de transport (aéroports, installations portuaires, réseaux routier et ferroviaire).

212 L'exposition

L'«Expo'88» a pour titre «Les loisirs à l'âge de la technologie». En choisissant ce sujet, les organisateurs se sont fixés l'objectif de donner au visiteur une image aussi complète que possible de l'utilisation et des effets de la technologie moderne dans les domaines de la vie courante qui peuvent être classés sous la rubrique «loisirs». Il s'agit de mettre en lumière les rapports de l'homme avec son environnement ainsi que les possibilités de promouvoir, pour l'avenir, la prise de conscience et l'intérêt pour la recherche de la planification dans le domaine des loisirs. A cette fin il est prévu de tenir compte de tous les groupes d'âge, de l'utilisation active et passive du temps libre dans les domaines les plus divers, comme la culture et le divertissement, le sport et la détente, les voyages et le tourisme, etc.

L'exposition s'étendra sur une superficie de 40 ha, le long de la rivière Brisbane, à proximité immédiate du centre ville. Plus de 60 000 m² seront utilisables comme surface d'exposition. A cela s'ajoute l'infrastructure nécessaire. Un monorail assurera le transport des visiteurs sur le territoire de l'exposition. Comme pour l'exposition universelle de Vancouver en 1986, il s'agira là d'un monorail de fabrication suisse. L'exposition universelle Brisbane permet aux Etats participants de présenter leurs réalisations en matière de technologie, d'électronique, de communication et de loisirs. L'accent devrait être mis en particulier sur les échanges culturels et les prestations gastronomiques des différentes nations. Les organisateurs attendent environ 10 millions de visiteurs, qui seront dans leur grande majorité australiens; l'on estime à 800 000, soit approximativement 8 pour cent, le nombre des visiteurs venant de l'étranger.

213 Les Etats participants

Au moment de la rédaction de ce message, 23 Etats avaient annoncé leur participation. Parmi ces Etats, il y a outre les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la Corée du Sud, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et la France, pays limitrophes, ainsi que la Grande-Bretagne. La Communauté Européenne aura son propre pavillon. Comme voisins de l'Australie seront également représentés la Nouvelle-Zélande et la plupart des Etats insulaires

du Pacifique Sud. Outre l'Australie, pays organisateur, l'Etat fédéral du Queensland et les Etats participants, certaines grandes entreprises auront également leur pavillon.

22 La Suisse à l'«Expo'88»

221 Raisons en faveur de la participation

L'«Expo'88» de Brisbane constitue la clef de voûte des manifestations organisées à l'occasion du bicentenaire de l'Australie en 1988. Brisbane devrait trouver auprès du public et dans les médias un écho supérieur à celui des autres manifestations qui sont réparties sur l'ensemble du continent. La Suisse est déjà bien connue actuellement en Australie. Mais trop souvent, l'image que l'on se fait de notre pays, de ses réalisations, de ses coutumes et de ses particularités est le résultat de connaissances incomplètes et de clichés qui ne sont pas toujours compatibles avec sa bonne réputation. Souvent, l'Australien moyen ignore en quoi et dans quelle mesure la Suisse se distingue des autres pays européens, ce qui n'est pas surprenant si l'on tient compte de l'immense distance qui sépare l'Australie de l'Europe. De même que la plupart de ses voisins, la Suisse ne devrait pas laisser passer cette occasion de se présenter et de se faire connaître comme partenaire commercial intéressant et comme pays touristique. Dans le domaine culturel en particulier, les immigrés d'origine suisse ont apporté par le passé et continuent d'apporter aujourd'hui une réelle contribution au développement de l'Australie. Un certain nombre d'éminents professeurs suisses travaillent dans des domaines scientifiques en Australie. D'autre part, la Suisse a été plutôt sous-représentée jusqu'ici dans la région du Pacifique, qui pourrait assumer un rôle important à l'avenir.

L'Australie occupe la 18^e place sur la liste de nos clients. Avec des exportations de 619 millions de francs et des importations de 107 millions de francs, l'excédent de notre balance commerciale accuse un rapport de 1 à 6. Ces dernières années, les exportations ont connu une tendance à la hausse; en 1985 l'Australie occupait déjà le 18^e rang parmi les clients de la Suisse, tout de suite après le Canada et l'URSS, mais avant des pays comme la Turquie, la Chine, la Norvège, la Finlande, etc. En tant qu'investisseurs, la Suisse vient en cinquième position, avec un montant total d'environ 500 millions de francs (1985). Pour continuer à développer son industrie, l'Australie devra continuer d'importer des biens d'investissement, mais également des biens de consommation de haute qualité. L'exploitation des perspectives qui s'offrent ainsi à l'industrie suisse pourrait être améliorée par des campagnes rehaussant son image et accroissant sa présence dans ce pays. Dans le domaine du tourisme, malgré la distance et la dévaluation du dollar australien, nos experts pensent qu'il est possible d'accroître le nombre de voyages à partie de l'Australie et de l'Océanie (1985: tout juste 200 000 nuitées enregistrées). Le développement des échanges culturels entre la Suisse et l'Australie, même si ce pays n'est pas une cible prioritaire dans ce domaine, rencontre l'adhésion de tous les milieux intéressés.

Ces constatations valent non seulement pour l'Australie, mais également pour l'ensemble du Pacifique Sud. Pour des motifs d'ordre général de même qu'en raison de leurs intérêts spécifiques, l'Ambassade de Suisse à Canberra, la Chambre australo-suisse du commerce et de l'industrie à Sidney, différentes personnalités suisses en Australie, l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, l'Office suisse pour l'expansion commerciales, l'Office national suisse du tourisme, ainsi que notre compagnie aérienne nationale se sont prononcés en faveur d'une participation de la Suisse à l'Expo'88 de Brisbane. Les entreprises suisses renommées qui, dans le cadre de cette exposition, ont reçu des commandes dans le secteur des transports et des assurances, ainsi que les entreprises qui s'attendent à un accroissement de leurs activités commerciales en Australie et dans la région, abondent dans le même sens. Le gouvernement australien et les organisateurs de l'exposition universelle ont souligné à maintes reprises combien une participation de la Suisse serait appréciée et permettrait d'approfondir les relations mutuelles.

222 Le pavillon de la Suisse

A Brisbane, des pavillons unitaires préfabriqués seront mis à disposition des Etats participants comme lors des autres expositions universelles. La Suisse disposera d'une surface d'exposition de 1454 m². Quoique notre pays n'ait réexaminé la question de notre participation à l'«Expo'88» que relativement tard, nous n'en avons pas moins réussi à obtenir, pour le pavillon suisse, un emplacement qui peut être considéré comme favorable et qui se trouvera dans la partie nord-est de l'aire d'exposition (voir plan d'ensemble en annexe). L'entrée du pavillon se trouve quelque peu au-dessus d'une grande promenade d'où il est impossible de ne pas voir le pavillon. En outre, le monorail, de fabrication suisse, passe à proximité. Non loin de là se trouvent deux entrées de l'exposition, dont l'une permet l'accès depuis la rivière qui coule le long du terrain de l'exposition. Finalement, le pavillon n'est pas loin de la «piazza», sur laquelle se déroulent des manifestations officielles et autres et qui constitue l'un des pôles d'attraction de l'exposition.

En raison du bref délai imposé par l'inauguration de l'exposition, nous n'avons pu confier la recherche d'idées qu'à une seule entreprise et non à plusieurs. Après avoir examiné attentivement les nombreuses candidatures, la commission a finalement chargé l'agence zurichoise de relations publiques D^r Rudolf Farner de trouver des idées percutantes pour la conception du pavillon et d'examiner si elles étaient réalisables du point de vue technique et financier. Après une longue procédure de sélection à plusieurs niveaux, c'est le projet décrit ci-dessous qui a été retenu.

L'image de la Suisse que l'on veut présenter au public est celle d'un beau pays, ouvert au monde, dynamique et moderne. Sur le thème de «un voyage à travers la Suisse», il est prévu de montrer et faire vivre au visiteur de façon agréable et instructive les multiples facettes, connues et moins connues, de la Suisse. La diversité de nos paysages, de nos régions linguisti-

ques et de nos cultures sera autant mise en valeur que le haut niveau technique et l'esprit innovateur de notre industrie, que le dynamisme de notre économie et que les atouts de la Suisse comme pays de tourisme et de vacances. C'est un télésiège, comme ceux qui sont utilisés en Suisse dans bien des lieux de villégiature, qui assurera le transport des visiteurs. Le circuit, de 10 minutes environ, partira de l'extérieur du pavillon et suivra d'abord la façade principale dans toute sa longueur en montant légèrement. Cette façade «en mouvement» suffira probablement à attirer l'œil du passant sur la pavillon suisse. Les murs extérieurs, réalisés avec des éléments mobiles, sont conçus d'une part pour distraire le visiteur qui fait le queue; d'autre part ils doivent inviter le public à entrer et lui donner une idée de ce qu'il trouvera à l'intérieur. Dans le pavillon, le télésiège parcourt doucement un itinéraire aux méandres multiples. Ce circuit réserve au visiteur une surprise particulière en le plongeant pour un instant dans un véritable hiver suisse. Au Queensland, paradis de l'été, un tel «contraste climatique» devrait constituer pour le visiteur un dépaysement aussi original que rafraîchissant. Le circuit trouve son aboutissement au cœur du pavillon. Une fois descendu, le visiteur qui aura envie de faire un peu d'exercice pourra participer à de brèves activités sportives. Cet élément a été inclus dans le projet parce que l'expérience a démontré que la participation active améliore l'acquisition et l'intensité des souvenirs. En outre, le visiteur passe, avant la sortie du pavillon, devant un centre d'information, un kiosque avec des souvenirs et devant l'entrée du restaurant qui se trouve à l'intérieur du pavillon. La qualité de l'aménagement et de la décoration intérieure ainsi que la finesse des boissons et des mets proposés fera honneur à la gastronomie suisse, comme lors des autres expositions universelles. Le centre d'information sera doté des moyens de communication les plus modernes; il sera directement relié à la Suisse par des banques de données et autres sources de renseignements et son système d'information dynamique (qui ne se contentera pas de répondre aux questions, mais en posera lui-même de nouvelles) permettra de donner une image de la diversité de la Suisse dans tous les domaines, de l'industrie à la culture, en passant par tout ce qui peut intéresser l'homme ou la société.

Le moyen de transport choisi présente l'avantage de pouvoir canaliser et orienter le flux de visiteurs à travers le pavillon. Sa capacité est évaluée à 8000 personnes par jour. En se fondant sur l'expérience des expositions précédentes, le restaurant pourra compter sur une moyenne de 600 à 800 clients par jour.

223 Organisation

Notre ambassade à Canberra a été chargée d'informer le ministère australien des affaires étrangères que la Suisse, sous réserve de l'assentiment des Chambres fédérales, participera à l'«Expo'88».

Dans le cadre des travaux préparatoires en vue d'une participation éventuelle de la Suisse, la réservation d'un pavillon bien situé sur l'aire d'exposition était d'importance primordiale. Bien que de nombreux pays eussent

déjà confirmé officiellement leur participation et retenu leur pavillon, nous n'en avons pas moins obtenu un emplacement favorable. Nous avons convenu avec les organisateurs de procéder à une réservation provisoire qui ne nous engage pas, sous réserve de l'approbation du présent message par les Chambres.

L'agence de relations publiques D^r Rudolf Farner, dont le siège est à Zurich, et la Foire suisse d'échantillons de Bâle (MUBA) ont été conjointement chargées de préparer et d'organiser la participation de la Suisse à Brisbane. La commission a confié à l'entreprise zurichoise la recherche initiale d'idées. La MUBA, elle, bénéficie d'une grande expérience en matière de préparation et d'organisation d'expositions en Suisse et à l'étranger; c'est ainsi qu'à l'«Expo'86» de Vancouver elle a assumé en sa qualité de maître d'œuvre, la responsabilité de la construction et de l'aménagement du pavillon suisse jusqu'à sa remise clefs en main. Cette «communauté de travail» a été conçue comme une société simple. Elle est l'unique et directe mandataire de la commission et, à ce titre, elle est prête à assumer l'entière responsabilité, sur le plan de l'organisation et sur le plan financier, de la participation de la Suisse à l'«Expo'88» de Brisbane. Quant à la gestion du pavillon et du restaurant, il lui est loisible de faire appel à des entreprises ou organisations intéressées et de passer des contrats respectifs avec elles.

La «communauté de travail» est directement responsable devant la commission de l'exécution du mandat qui lui a été confié. Un comité ad hoc, créé et dirigé par la commission sera en contact permanent avec la «communauté de travail» afin de la conseiller et de la suivre dans ses travaux. Ce comité comprend notamment des représentants du Département fédéral des affaires étrangères, de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, de l'Office national suisse du tourisme, de l'Office suisse d'expansion commerciale, de l'entreprise de restauration ICS, de la Société suisse de radiodiffusion et télévision et de la «communauté de travail».

Le commissaire général suisse et son adjoint seront nommés à une date ultérieure, après que les questions de personnel et d'organisation auront été résolues.

3 Conséquences financières et effets sur l'état du personnel

31 Conséquences financières pour la Confédération

Le budget de 9 700 000 francs établi par la «communauté de travail» se compose des postes suivants:

	Fr.	Fr.
1. Location de l'emplacement y compris l'installation d'aération	900 000	
2. Aménagement du pavillon y compris la construction du télésiège, le transport et les assurances	3 800 000	
3. Relations publiques et matériel de publicité	800 000	
4. Frais d'exploitation y compris programme-cadre	1 900 000	
5. Direction des travaux, honoraires et faux frais	900 000	8 300 000
6. Réserves pour couvrir les frais supplémentaires imprévus et les risques de change et de renchérissement		1 400 000
Total		9 700 000

Nous avons donc prévu un montant de 8 300 000 francs pour couvrir les différents postes du budget. La réserve de 1 400 000 francs nous permettra de couvrir des frais supplémentaires imprévus, liés par exemple à la construction, l'équipement et le fonctionnement du pavillon, aux variations du cours de change et au renchérissement. La «communauté de travail» est tenue par contrat de prendre à sa charge toutes les dépenses supplémentaires dépassant le montant de 1 400 000 francs prévu comme réserve.

La location de l'emplacement s'avère plus coûteuse que lors de participations antérieures en raison de la plus grande superficie du pavillon et du prix plus élevé au m². L'expérience a montré qu'une plus grande superficie entraîne des coûts d'aménagement intérieur plus élevés. En outre, le moyen de transport attrayant qui a été choisi entraîne un surcroît de coûts par rapport à un circuit pédestre.

Par ailleurs, un montant substantiel a été prévu pour les relations publiques tant en Suisse qu'en Australie et pour un programme-cadre varié qui permettra notamment de mettre l'accent sur les richesses culturelles de notre pays. Une place plus importante que par le passé sera accordée à la diffusion d'informations sur la Suisse: d'une part, on offrira des prestations aussi nombreuses que diversifiées et d'autre part, on exploitera mieux les possibilités que renferment les techniques de pointe de l'industrie suisse.

Contrairement à ce qui a été fait lors de l'exposition universelle de Vancouver 1986, le financement mixte n'a pas été retenu pour l'«Expo'88» de Brisbane. En d'autres mots, l'on a renoncé à faire dépendre la participation de la Suisse d'un pourcentage suffisant de participation des milieux économiques intéressés au coût global. Cette solution a l'avantage que la présence de la Suisse, opportune en elle-même, ne dépend pas en dernière instance de la participation des cercles économiques suisses. D'autre part, les organisateurs bénéficieront d'une plus grande liberté dans la conception et l'exécution du projet que ne l'eût permis la participation financière de tiers.

Par le présent message nous vous proposons d'ouvrir un crédit d'engagement de 9 700 000 francs.

Notre intention de participer à l'exposition ne s'est concrétisée définitivement que vers la fin de l'année 1986 après une étude approfondie. Les coûts n'ont donc pu être évalués qu'au début de l'année 1987. Les moyens financiers nécessaires ne figurent ni dans le budget 1987, ni dans le plan financier pour 1988; selon la date où ils seront nécessaires, ils seront demandés soit dans le cadre d'un crédit supplémentaire en 1987, soit dans le cadre du budget 1988.

32 Effets sur l'état du personnel de la Confédération

Il n'y aura pas d'incidences sur l'effectif du personnel.

4 Grandes lignes de la politique gouvernementale

Ce projet ne figure pas dans les Grandes lignes de la politique gouvernementale 1983–1987 car au moment de leur élaboration, la participation de la Suisse à cette exposition n'était pas encore prévisible. Ainsi que nous l'expliquons au paragraphe 12, cette participation n'a été envisagée que dans le courant de l'année 1986.

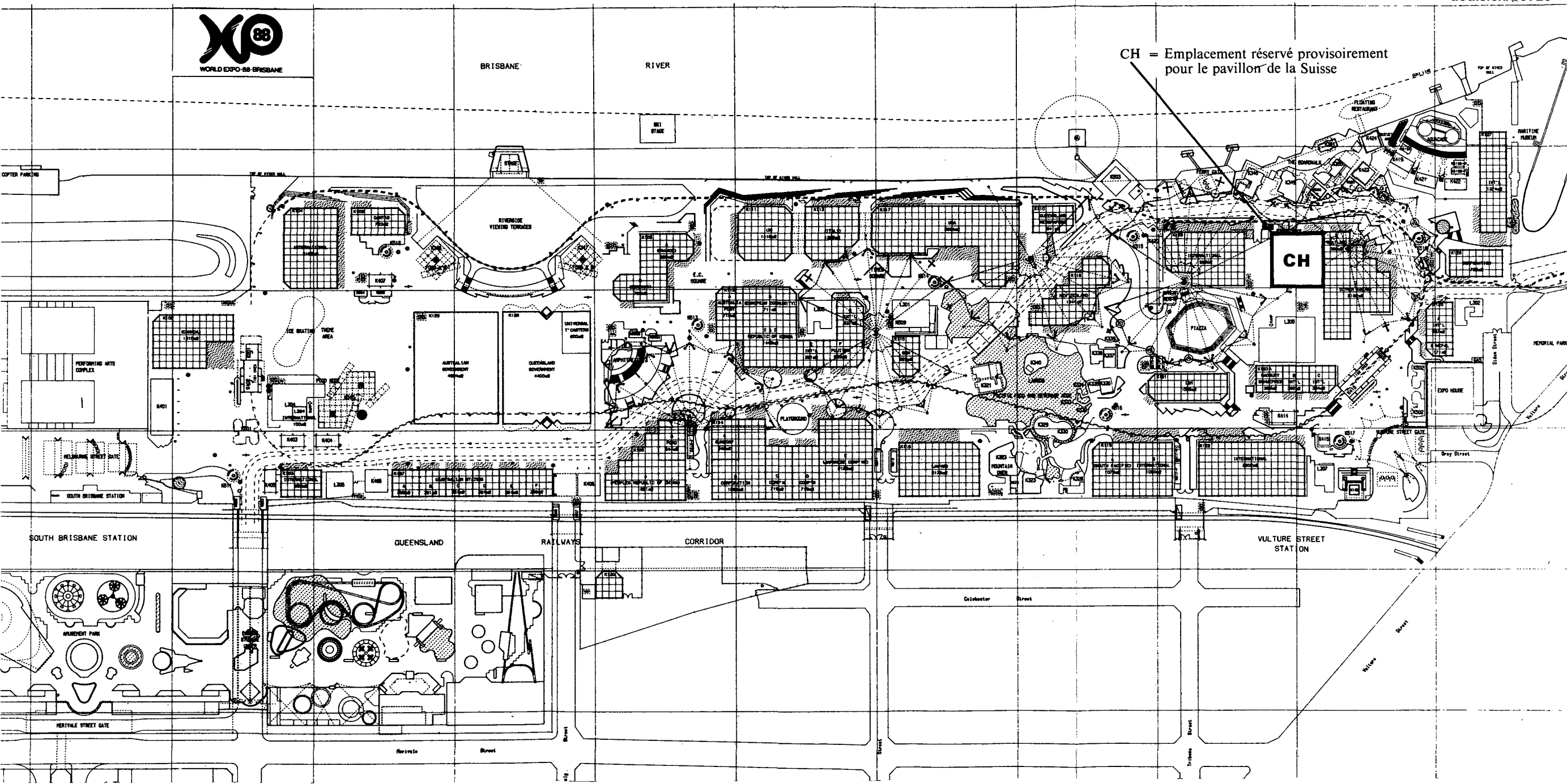
5 Constitutionnalité

Le projet d'arrêt fédéral se fonde sur la compétence générale de la Confédération en matière de relations avec l'étranger. Celles-ci s'étendent également à la participation à des manifestations internationales importantes, notamment aux expositions universelles.

Le Conseil fédéral vous propose de suivre la pratique adoptée jusqu'ici (voir message FIPOI-CERN; FF 1984 I 1233) et d'ouvrir les crédits qui sont l'objet du présent message, sur la base d'un arrêté fédéral simple conformément à l'article 8 de la loi sur les rapports entre les Conseils.

La compétence de l'Assemblée fédérale repose sur sa compétence générale en matière financière (art. 85, ch. 10, cst.).

31290



CH = Emplacement réservé provisoirement pour le pavillon de la Suisse

**Arrêté fédéral
sur la participation de la Suisse
à l'exposition universelle spécialisée de Brisbane
(Australie) en 1988**

du

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 18 février 1987¹⁾,
arrête:*

Article premier

Un crédit d'engagement de 9 700 000 de francs pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Brisbane (Australie) en 1988 est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

31290

¹⁾ FF 1987 I 789